



LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

7j/7

Quelques exemples :

1) Aide à la toilette, à l'habillage, à la préparation et à la prise des repas, à la prise des médicaments, à la mise en sécurité, à la lecture, à la stimulation de la personne aidée, à la promenade...

2) Entretien du logement, gestion du linge, réfection du lit...

En service prestataire

Le CIAS est employeur. Il réalise sous sa responsabilité et avec ses moyens propres une prestation pour votre compte :

- Il se charge d'établir les dossiers de prise en charge auprès des organismes financeurs.
- Il assure le suivi de la prestation et contrôle qualité.

En service mandataire

Vous êtes vous-même employeur :

Le CIAS réalise pour vous :

- La demande de prise en charge auprès des organismes financeurs,
- La recherche et proposition d'un salarié,
- La rédaction du contrat de travail, les déclarations auprès de l'URSSAF, les bulletins de paie...

COMMENT ÉTABLIR UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ?

Plusieurs possibilités s'ouvrent à vous :

- Établir une demande auprès de votre caisse de retraite, si votre besoin porte essentiellement sur une aide au ménage.
- Établir une demande d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) auprès du Conseil départemental de la Somme dans les autres cas.

Le CIAS est là pour faciliter vos démarches administratives. Nous vous offrons la possibilité de définir votre plan d'accompagnement personnalisé et nous vous proposons un devis gratuit sur rendez-vous :

- à domicile
- sur l'un des sites administratifs à Ailly-le-Haut-Clocher, Nouvion ou Rue.



Suivi et réévaluation régulière de votre situation pour s'adapter à l'évolution de vos besoins.



TARIFS

- Avantage fiscal avec une déduction de 50% sur votre impôt sur le revenu
- Nos prestations peuvent être financées en partie par de nombreuses aides (APA, Caisse de retraite, mutuelles, etc.)